

AVIS CESEC 2018-39¹

Relatif aux

Orientations santé 2018-2021

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine 11 juillet par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur les orientations santé 2018-2021

Après avoir entendu Madame Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge des domaines social et santé, Madame Marie-Pascale SIMONI, Directrice du développement social et de la lutte contre la précarité, accompagnées des services de la santé et de l'insertion sociale ;

Sur rapport de Monsieur François PERNIN, pour la commission Précarité solidarités santé cohésion sociale et habitat sport et vie associative

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 24 juillet à Ajaccio,**

Prononce l'avis suivant

Face aux préoccupations de la population insulaire en matière de santé, parmi lesquelles les lacunes du système de santé, les difficultés rencontrées par les hôpitaux, l'absence de bon nombre de spécialités, les déserts médicaux, le renoncement aux soins... La Collectivité de Corse, même si elle ne dispose pas de larges compétences dans le domaine sanitaire, propose de s'emparer de ces problématiques.

L'orientation prise consiste à définir une stratégie, qui vise à répondre aux enjeux suivants :

- Le renforcement du système de santé sur le territoire insulaire ;
- Le développement d'une culture de la prévention en matière de santé ;
- La connaissance des besoins et des attentes des corses.

¹ A l'unanimité des présents et représentés (votants : 46)

Cette stratégie sera développée autour des trois orientations suivantes :

- **La lutte contre les déserts médicaux** : par une territorialisation de l'action ; le soutien à la création des maisons de santé par des financements spécifiques et l'accompagnement des porteurs de projets ; incitation financière pour aider à l'installation des jeunes médecins ; une augmentation du numerus clausus et faciliter l'accueil d'internes en Corse ;
- **La création d'un Centre Hospitalier Régional (CHR) en Corse et à défendre les intérêts de l'hôpital** : soutenir les demandes de rehaussement du coefficient géographique appliqué en Corse, l'ouverture de la deuxième année d'enseignement de médecine à l'Université de Corse ;
- **Le développement de la prévention sanitaire auprès de la population** : l'élaboration d'un plan multi dimensionnel de prévention

Enfin, s'agissant de la méthode, il est proposé d'organiser les états généraux de la santé en Corse et d'y associer les professionnels de santé, ainsi que la population pour contribuer à la définition des politiques de santé et à leur mise en œuvre.

Sur la méthode

Le **CESEC de Corse se félicite** de l'initiative quant à l'organisation des Etats généraux de la santé et **relève l'intérêt et la cohérence de la démarche** avec l'intention annoncée d'associer l'ensemble des parties prenantes à la définition de la stratégie de la Collectivité de Corse en matière de santé.

Le **CESEC demande** que ces Etats généraux soient le lieu d'expression d'une véritable démocratie sanitaire, laquelle a parfois fait défaut dans des instances au sein desquelles la participation des usagers est expressément prévue. Ce fut le cas récemment à l'occasion des travaux préparatoires du Plan Régional de Santé (PRS) : les consultations prévues au titre de la démocratie sanitaire via les conseils territoriaux de santé Cismonte et Pumonte n'ont pas été réelles.

Le **CESEC demande également** que les organisations syndicales soient invitées à y participer.

La problématique de la psychiatrie doit faire partie des thèmes, voire des orientations à aborder lors de ces états généraux.

Toutefois, **le CESEC s'interroge** sur les conséquences du chevauchement entre cette initiative de la CdC et celles portées par d'autres instances - la Conférence Régionale de la Santé (CRSA) a annoncé vouloir organiser également des Etats généraux de la santé - et le Plan Régional de Santé qui en est au stade de la consultation réglementaire telle que prévue à l'article R.1434-1 du code de la santé publique.

Par souci d'efficacité, de cohérence et de crédibilité, il pourrait être opportun de rechercher à harmoniser les actions et initiatives proposées par chacune des entités intervenant dans l'élaboration de la politique publique sanitaire, et de tendre vers un partage des rôles, pour un objectif commun l'appropriation, l'acceptation et la mise en œuvre effective et réaliste des politiques publiques sanitaires.

Le **CESEC souhaite** être associé à la définition des thématiques qui seront abordées dans le cadre des différents ateliers proposés. Par ailleurs, **il rappelle**, qu'il s'est emparé, dans le cadre de l'auto saisine, de deux réflexions – une étude sur les déplacements sur le continent pour raison médicale et un travail sur l'identification des mécanismes générateurs de précarité en Corse. Le CESEC pourra ainsi apporter sa contribution sur ces 2 sujets de préoccupations.

Sur les orientations proposées qui viendraient structurer la stratégie de la Collectivité de Corse en matière de santé

Le **CESEC partage** les enjeux identifiés, ainsi que les axes sur lesquels devront s'appuyer la politique santé de la Collectivité de Corse. Toutefois, **il considère** que la prévention sanitaire mérite une attention particulière.

Le CESEC **rappelle** que la prévention a souvent été le parent pauvre des politiques publiques de la santé, au profit du curatif, alors qu'elle participe à l'amélioration de l'état de santé de la population et qu'elle contribue pour une part non négligeable à réduire l'impact financier dans la prise en charge des soins.

En matière de prévention, l'ensemble des leviers doivent être actionnés à destination des familles (nutrition), de la jeunesse (IVG, addictions) et des personnes précaires (renoncement aux soins), notamment l'harmonisation et la mutualisation des moyens.

S'agissant de l'orientation qui vise à renforcer le système de santé sur le territoire insulaire, le **CESEC partage** l'objectif qui consiste à tendre vers la création d'un Centre Hospitalier Régional (CHR).

A court et moyen terme, d'autres leviers doivent être appréhendés pour répondre à la problématique d'accès aux soins qui se pose en Corse.

Parmi ces leviers, il y a le rehaussement du coefficient géographique. Les avancées obtenues récemment doivent être soulignées. Cette hausse a permis aux professionnels de santé des structures hospitalières de l'île d'exercer dans de meilleures conditions, avec des répercussions également sur les patients. Le **CESEC considère** que le coefficient géographique demeure encore insuffisant pour atténuer les surcoûts liés à l'insularité et **encourage** les démarches tendant à obtenir une nouvelle augmentation de ce coefficient et à faire baisser les effets de seuil.

Dans l'immédiat, le **CESEC rappelle** que de nombreuses personnes sont toujours dans l'obligation de partir pour raison médicale sur le continent avec un reste à charge trop élevé. Le CESEC **souhaite** qu'au niveau des orientations santé, la question des surcoûts de l'insularité soit également abordée sous l'angle des malades et des usagers. Et qu'un élargissement de l'offre de soins permette, à moyen terme, de réduire le recours au transfert sur le continent.

Le CESEC **rappelle également** qu'il mène une réflexion sur les déplacements médicaux sur le continent, et qu'il présentera ses propositions et préconisations pour diminuer le reste à charge qui pèse sur les malades.

Sur l'axe qui concerne la lutte contre les déserts médicaux, le CESEC **s'est interrogé** sur l'état d'avancement des réflexions au sein du comité de massif et les opportunités de financement mobilisables pour la création des maisons de santé.

Le **CESEC considère** effectivement, tout comme le préconise le rapport, qu'un des moyens de lutter contre les déserts médicaux est d'inciter à l'installation de jeunes médecins, notamment par la prise en charge financière d'une partie du coût de leurs études.

D'autres outils doivent être utilisés pour lutter contre les déserts médicaux et qui constituent des solutions innovantes tels la mobilisation des médecins retraités, le bus santé, la télémédecine, les délégations de compétences mais cela suppose à la fois le déploiement et la mise à niveau des infrastructures de réseau et le développement de formations diplômantes en spécialités paramédicales.

Le **CESEC considère** que créer un **CHU, adapté** aux réalités de la Corse, seule région de France à ne pas en avoir, permettrait de résoudre bon nombre de problèmes évoqués : développement de spécialités manquantes, formation des médecins et des internes en les fidélisant mieux au territoire, meilleure couverture des déserts médicaux, activités de recherche centrées sur les pathologies méditerranéennes, diminution des transferts sur le continent

Ce concept est à faire vivre politiquement, car une telle création est de l'ordre du long terme et connaîtra des freins de tous ordres.

Le CESEC est en total adéquation avec les orientations de la Collectivité de Corse en matière de santé 2018-2021, devant permettre de répondre à un triple enjeu : renforcer le système de santé sur le territoire insulaire ; développer une culture de la prévention en matière de santé ; être à l'écoute des corses afin de mieux connaître leurs attentes. Une ambition affichée avec persévérance doit être la création d'un Centre Hospitalier Universitaire (CHU) adapté aux réalités de la Corse.

Le Président du CESEC,

A blue ink signature, appearing to be 'Paul Scaglia', written in a cursive style.

Paul SCAGLIA